



Compte rendu d'audience auprès de Madame la DASEN le 15 novembre 2024

Nous avons demandé une audience à la Directrice Académique suite à plusieurs interrogations et questionnements des collègues.

Présents :

- Madame la DASEN
- Monsieur le Secrétaire Général
- Fabienne Thévenin (FSU-SNUipp02)
- Romain Roger (FSU-SNUipp02)
- Romain Vilain (FSU-SNUipp02)

• Quand les collègues recevront-ils les avis finaux des PPCR 2023-2024 ?

Réponse de l'administration :

- l'IA a pris du retard, les collègues devraient être informés d'ici la fin du mois de novembre sur IPROF.

La FSU-SNUipp02 rappelle que dans le calendrier officiel, les avis doivent être publiés 2 semaines après la rentrée.

L'appréciation finale de la valeur professionnelle par l'autorité compétente (recteur/IA-Dasen/ministre) qui figure au compte rendu est **notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivante**⁽¹⁾.

(1) Les délais de recours débutent à la date de notification. L'appréciation finale de l'agent bénéficiant d'un rendez-vous de carrière en septembre (au motif d'une impossibilité de bénéficier d'un rendez-vous de carrière durant la période prévue à cet effet), sera notifiée au plus tard le quinze octobre.

• Quelles solutions proposez-vous pour améliorer les situations particulières des collègues nommées à des heures de leur domicile et qui ne tiendront pas toute l'année ?

Réponse de l'administration :

- La situation dans le sud est très problématique, l'IA a envoyé des personnels remplaçants en renfort dans cette zone, ainsi que des contractuels et de nombreux stagiaires.

Un changement d'affectation en cours d'année reste compliqué mais l'IA reste attentive aux situations particulières et difficiles.

Le recrutement de personnels contractuels perdure.

La FSU-SNUipp02 a suivi de nombreux dossiers et recours suite au mouvement 2024. La quasi-totalité des situations ont été revues pour changer l'affectation des collègues.

• La gestion des remplacements des titulaires départementaux a-t-elle subi des modifications ?

De multiples dysfonctionnements nous ont été communiqués, notamment sur la zone sud, ce qui impacte fortement les personnels et l'état du remplacement.

Réponse de l'administration :

Madame la DASEN conçoit que la situation a été difficile en début d'année et que tout n'est pas réglé. Néanmoins elle précise que la situation semble s'améliorer. Un nouveau personnel a été nommé à la rentrée, des nouveaux outils sont à disposition ce qui explique les « couacs » depuis septembre. C'est une question importante pour les services qui prennent le souci à bras le corps en organisant régulièrement des groupes de travail et en essayant d'amener du lien notamment entre les circonscriptions et les personnels qui gèrent les personnels remplaçants sur les zones nord et sud.

La FSU-SNUipp02 restera vigilante pour que les ISSR des collègues leur soient bien versés. En cas de difficulté n'hésitez pas à contacter vos représentants.

• De quelles façons la prime variable REP+ a-t-elle été distribuée cette année ?

Réponse de l'administration :

- Prime versée en aout, elle va de 200 à 600 euros.
- La DASEN a décidé de verser la prime variable selon les projets des écoles, elle ajoute qu'une école qui a des projets cohérents aura davantage de prime qu'une autre et que celle-ci doit valoriser le travail de l'équipe.
- Ce sont les IEN qui informent Madame la DASEN des projets et du travail de chaque école.

La FSU-SNUipp02 rappelle que chaque école du département réalise des projets et qu'elle est contre toute sorte de rémunération au mérite.

• Combien y-a-t-il d'élèves à besoins éducatifs particuliers dans l'Aisne ? Où en est le recrutement des AESH ?

Réponse de l'administration :

- 5290 élèves notifiés MDPH sur 43 637 élèves scolarisés dans le 1^{er} degré.
- 1418 AESH (959 ETP)
- 24 pas (18 du 1^{er} degré)
- 61 PIAL (que l'on appelle plus PIAL mais qui vont perdurer)

Concernant les PAS :

- Les PAS sont effectifs, l'Aisne est un département pilote comme les 2 autres départements.
- 120 saisines ont été faites dans le département, les élèves concernés commencent à être pris en charge.
- Protocole : prise en charge de 7 semaines, puis point d'étape.
- Le PAS est un aiguillage qui doit accélérer le processus de prise en charge MDPH, le PAS peut aussi accélérer la prise de rendez-vous chez un spécialiste.
- Chaque PAS est constitué d'un enseignant, d'un AESH d'un éducateur et d'un réseau de spécialistes plus ou moins fourni.
- Les AESH sont recrutés

- Le but est d'éviter les mauvaises orientations MDPH, cela permettra à terme d'avoir moins de notifications MDPH.

Les membres du PAS peuvent venir en classe pour observer ou échanger avec les enseignant.e.s.

- Pour avoir une notification MDPH, il faut passer par le PAS.

La FSU-SNUipp 02 est très sceptique quant à l'efficacité des PAS, elle ne croit pas que cela puisse accélérer le processus de prise en charge. De plus, la FSU-SNUipp02 se dit très inquiète par rapport au risque de baisse de prise en charge MDPH.

Pour une INCLUSION de QUALITE la FSU-SNUipp02 propose :

- un allègement des effectifs **DANS TOUTES LES CLASSES**
- une **FORMATION SPECIFIQUE** pour faire face à la pluralité des situations
- un **métier d'AESH mieux reconnu (avec une formation spécifique)**
- **des moyens humains supplémentaires : enseignants référents, éducateurs, psychologues, RASED, dispositif + de maitres que de classes, orthophonistes, services sociaux..... pour gérer les situations spécifiques des EBEP**
- **des places dans des établissements spécialisées pour les élèves qui en auraient besoin.**

L'école inclusive ne doit pas se reposer sur le seul investissement des personnels. Tous les dispositifs existants tendent à une individualisation de la gestion des difficultés alors que nous avons besoin de moyens collectifs. Il faut des moyens humains permettant la coopération, l'échange, le temps de travailler ensemble (avec les professionnels et avec les familles), la co-éducation et le partage de compétences. L'école inclusive a besoin d'une politique éducative à hauteur des enjeux. Au-delà d'un concept social, c'est bien une question politique.

• Inclusion : de plus en plus d'élèves avec des notifications MDPH et de lourdes pathologies évoluent au sein des classes, quels accompagnements et quel soutien les enseignants reçoivent-ils ?

Réponse de l'administration :

Mme la DASEN dit recevoir aussi ces retours des Inspecteurs et Inspectrices ou des directeurs et directrices.

Les réponses sont restreintes et déjà utilisées, la formation, les CPC, le matériel pédagogique, la circonscription ASH... en dehors de cela il y a le travail fait côté MDPH pour que les instituts (itep IME) soient dans une démarche de roulement, pour le moment ils sont engorgés. Mme la DASEN se demande ce qu'on peut faire de plus ? L'équipe du pôle école inclusive se déplace, les PAS, les cpc, les rased...

Pour la FSU-SNUipp02, les réponses de Madame la DASEN sont insuffisantes, il est urgent de prendre en compte les demandes des collègues sur le terrain. Ils sont en souffrance et ont besoin d'aide.

• Les collègues de GS qui ont fait passer les évaluations académiques auront-ils un retour qui feront évoluer ou conforteront leurs pratiques ?

Madame la DASEN prend en note cette demande.

• « Sortie Sco » : il semble que l'utilisation de cette application soit très chronophage pour les collègues et pas toujours très adapté. Les collègues réclament davantage de souplesse.

Réponse de l'administration :

Le logiciel n'est pas sorti au bon moment, le « timing » n'est pas bon, quand les tests ont été effectués il y a eu des retouches. Cependant l'utilisation est intéressante car apporte une dimension et vision qu'il n'y avait pas avant. Certains éléments ont été réexpliqués afin d'éviter les problèmes, certains enseignants sont aussi éloignés du numérique, Monsieur le Secrétaire Général estime que ce logiciel est un confort pour les directeurs et pour les services. Monsieur le Secrétaire Général demande à ce qu'on fasse des remontées concrètes afin de faire une FAQ Et faire évoluer l'application.

La FSU-SNUipp02 rappelle que les collègues ont autre chose à faire que de perdre du temps sur de l'administratif.

• L'Aisne est un désert médical, les collègues n'ont pas d'autres choix que de se résoudre à prendre des rendez-vous médicaux sur le temps scolaire. Pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des autorisations d'absences pour rendez-vous médicaux sont autorisés avec maintien de salaire et d'AGS ?

Réponse de l'administration :

Monsieur le Secrétaire Général confirme qu'actuellement tous les rendez-vous médicaux pris sur le temps scolaire sont acceptés avec maintien de salaire et de l'AGS.

• Les collègues de Laon en Rep + sont convoqués le mercredi après-midi.

Cette situation n'est pas acceptable, la FSU-SNUipp 02 demande à ce que ces temps de formation se tiennent sur le temps scolaire.

Réponse de l'administration :

Madame la DASEN a pris conscience de ce souci et en contact avec le recteur à ce sujet. Une réponse claire sera apportée aux collègues prochainement.

La FSU-SNUipp 02 rappelle que ces temps de formation doivent se tenir sur le temps scolaire, sur les 108 heures ou alors dans le dispositif REP + et qu'en aucun cas ils doivent être tenus de façon obligatoire le mercredi après-midi.

• Pouvez-vous clarifier la situation concernant les absences le mercredi sur les temps de conseil ou de formation ?

La FSU-SNUipp 02 demande à ce que les absences justifiées du mercredi ne soient pas carencées.

Réponse de l'administration :

Monsieur le Secrétaire Général examinera les rares cas concernés et se dit optimiste dans le règlement de ces derniers.